



RAPPORT ANNUEL 2023
DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE
JAMIOULX





RAPPORT ANNUEL 2023
DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE
DE JAMIOULX

UN JOUR TOUS CES HOMMES SORTIRONT

Robert Badinter

VOILA DES MOTS QUI DEVRAIENT ETRE GRAVES A L'ENTREE DE TOUTES LES PRISONS...ET DANS LA TETE DE CHACUN ET CHACUNE.

PEUT ETRE ARRIVERAIT- ON ALORS A INVERSER LA PRIORITE DES BUTS POURSUIVIS, SECURITE ET REINSERTION.

ET A COMPRENDRE QU'UN TRAITEMENT DIGNE ET UN PLAN DE REINSERTION DES LE PREMIER JOUR DE L'INCARCERATION SONT LE MODELE DE DETENTION QUE NOTRE SOCIETE DEVRAIT SOUHAITER VOIR APPLIQUER AUX DETENUS AVANT DE LA REINTEGRER.

La commission de surveillance de la prison de Jamioulx tente d'y être attentive à chacune de ses rencontres et interventions et vous présente son rapport annuel avec un sentiment mêlé de « déjà vu » et de « pourquoi pas ? »

Table des matières

1. L'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE CONCERNE	4
2. LA COMMISSION DE SURVEILLANCE	5
2.1. Composition.....	5
2.2 Fonctionnement.....	5
2.3. Traitement des demandes des personnes détenues	6
3. LA SURPOPULATION	10
4. LES INCIDENTS GRAVES.....	11
5. LES THEMATIQUES PRINCIPALES RELEVÉES PAR LA CDS	13
5.1. Les infrastructures.....	13
5.2. Les soins de santé.....	19
5.3. Les formations	21
5.4. Le travail.....	24
5.5. L'Organe de concertation des détenus (OCD).....	25
6. THEME TRANSVERSAL : GREVES ET SERVICE MINIMUM	27
7. LA COMMISSION DES PLAINTES	28
8. CONCLUSIONS.....	29
9. RECOMMANDATION : UNE SEULE.....	30
10. ANNEXES.....	31

1. L'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE CONCERNE

- La description de l'établissement figure sur le site du ministère de la Justice l'adresse suivante :

https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges/prisons/adres_g evangenis_jamioulx

Les informations complètes sur la prison de Jamioulx apparaissent en développant les différents onglets.

- A noter une modification importante en 2023 : Depuis le 1er novembre 2023 l'administration a revu la capacité théorique de l'établissement pénitentiaire qui est passée de 400 détenus à 385 détenus. Dans les faits cela ne change rien puisque ces deux chiffres sont dépassés pratiquement en permanence. Seule la « visibilité » de la surpopulation est devenue plus conforme à la réalité.

Il faut rappeler qu'à l'origine le bâtiment construit en 1975 était prévu pour accueillir 285 détenus. En 2016 la capacité théorique était passée de 285 à 400 détenus par la simple création de duos mais sans adaptation des infrastructures.

- Le 2 octobre 2023, 2 nouvelles directrices ont rejoint le cadre : Mme Jacquerye et Mme Delabassée (A M O).

- Le budget de l'entretien journalier d'un détenu fin 2023, est le suivant :

Entretien : produits de nettoyage, buanderie, ...	0,50 €
Alimentation	<u>5,18 €</u>
Total	5,68 €

Une diminution est annoncée pour l'année 2024 ...

2. LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

2.1. Composition

COMPAGNION Béatrice	Magistrate, retraitée - Vice-Présidente
GALAND Daniel	Directeur de télévision, retraité
GUYAUX Anne.	Philosophe, retraitée
LECLERCQ Francis.	Médecin, retraité
NAYES André	Infirmier social, cadre hospitalier, retraité
PERIQUET Jacques	Inspecteur pédagogique en chef honoraire Secrétaire
PHILIPPART Annie	Magistrate, retraitée
TARWE Myriam	Avocate honoraire - Présidente
VANDRIESSCHE Pierre-Yves	Directeur d'école fondamentale, retraité

Pas de modification en 2023

2.2 Fonctionnement

Les réunions mensuelles

Après les soucis de pandémie, en 2023 Les activités ont repris à un rythme normal.

Nous bénéficions, uniquement pour nos réunions mensuelles, d'un local au rez-de -chaussée de la prison, disponible de 9 heures 30 à 12 heures

La CdS de Jamioulx s'est réunie formellement à 11 reprises :

Les 19 janvier, 16 février, 16 mars, 27 avril, 1^{er} juin, 23 juin 1^{er} septembre, 28 septembre, 9 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

Les réunions mensuelles continuent à se dérouler généralement le jeudi matin ce qui permet aux commissaires de prendre le repas de midi préparé par les détenus qui suivent les cours pratiques de « petite restauration » , formation qualifiante dispensée par la promotion sociale.

Les rencontres avec la direction

Quatre rencontres avec la direction ont eu lieu les 19 janvier, 27 avril, 28 septembre et 12 décembre. Les questions que nous souhaitons aborder sont préparées en réunion mensuelle de la Cds et communiquées à la direction à l'avance pour permettre une préparation des

réponses. Un secrétaire de la prison rédige le procès-verbal. Ces échanges se déroulent dans un climat positif.

Des commissaires sont venus à la prison lors de la visite du ministre de la justice le 30 juin ; [Rapport de la visite du délégué du ministre de la justice du 30.06.2023 et photos ; annexe 3](#)

Les visites des commissaires du mois

Les visites hebdomadaires sont réalisées en binôme, par mois calendrier ; cette organisation permet un meilleur suivi des demandes et une cohérence accrue. Ce fonctionnement rend aussi plus aisée la rédaction du rapport mensuel.

Les visites se déroulent généralement le mardi matin. Si le nombre de demandes est important ou nécessite plus de temps, les commissaires s’organisent pour revenir, le plus souvent le lendemain.

En fonction de ces visites hebdomadaires, si un cas médical semble urgent, le médecin de la commission se rend à la prison dans les jours qui suivent.

Il est toujours aussi difficile de se déplacer au sein du bâtiment lors des mouvements de détenus vers le préau et il en résulte une perte de temps. Les commissaires essaient d’adapter le choix des sections qu’ils visitent aux horaires en fonction de ces mouvements.

2.3. Traitement des demandes des personnes détenues

Les commissaires du mois, après leur visite hebdomadaire, remplissent un tableau Excel qui est diffusé rapidement à tous les membres, et dont les données sont cumulées visite après visite à la fin du mois. Cette organisation permet à tous d’être tenus informés en temps réel ;

Quand l’intervention de la direction nous paraît nécessaire et en accord avec elle, nous lui envoyons un mail exposant la situation du/des détenus concerné.s. Nous recevons généralement une réponse rapide que nous intégrons dans ce tableau.

Le logiciel permet de nombreux tris et/ou des recherches sur des mots-clés.

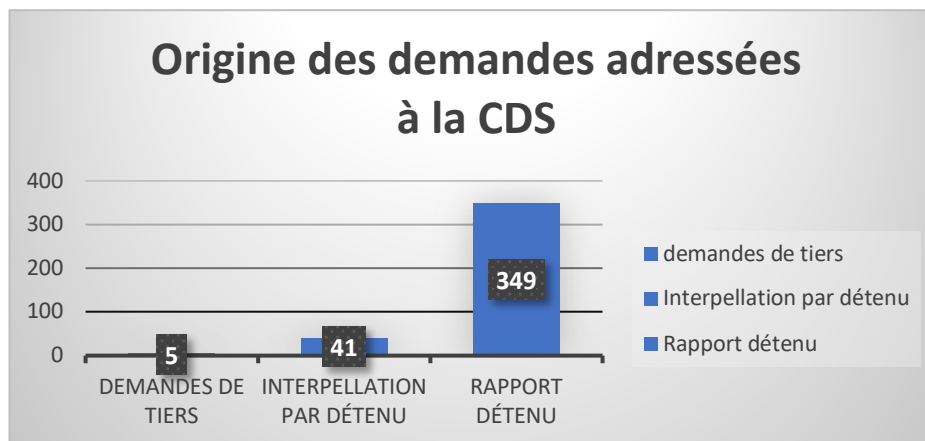
Voici les entêtes :

DATE DEBUT (JJ/MM/AA)	SAISINE	NOM du détenu	PRENOM	COM/M	CELLULE	RUBRIQUE	OBJET DE LA SITUATION & SUIVI	STATUT	Direction
--------------------------	---------	------------------	--------	-------	---------	----------	-------------------------------	--------	-----------

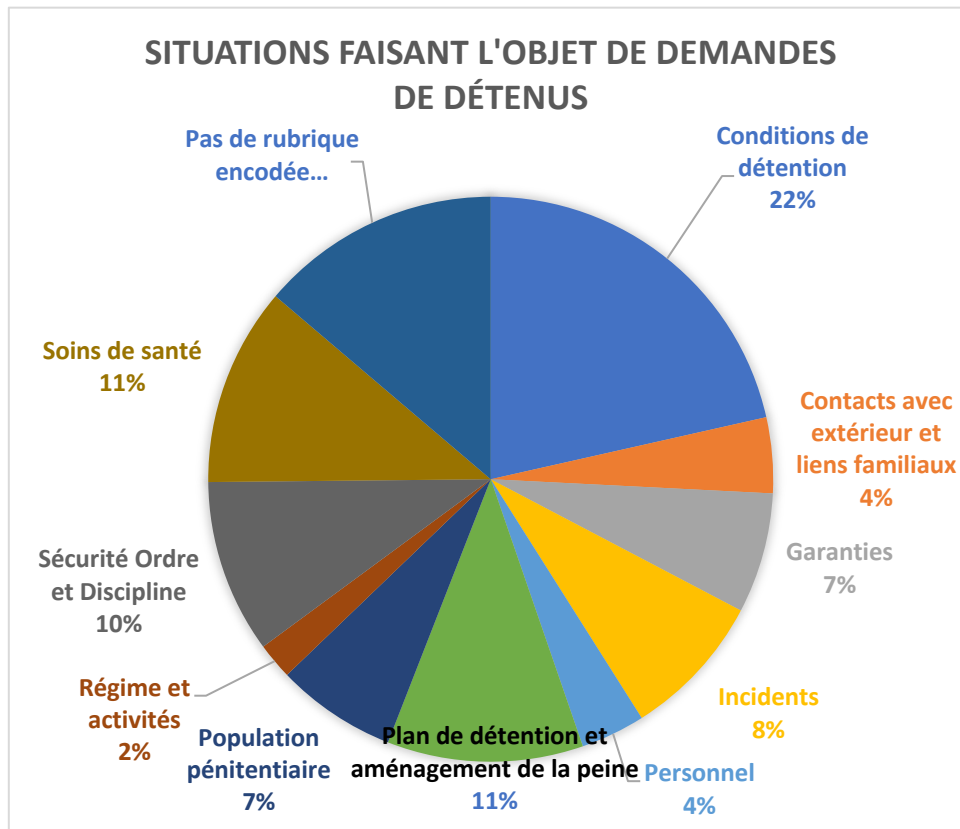
Le récapitulatif 2023 reprend 624 lignes, dont 395 consacrées au détail de situations rencontrées par les détenus.

Les 229 autres lignes concernent le relevé de la population pénitentiaire, des remarques et indications utiles à la rédaction du rapport mensuel (état des lieux, rencontres avec des membres du personnel, réponses de directions, etc...)

Le tableau suivant reprend, en nombre absolu, l'origine des sollicitations qui nous sont adressées.



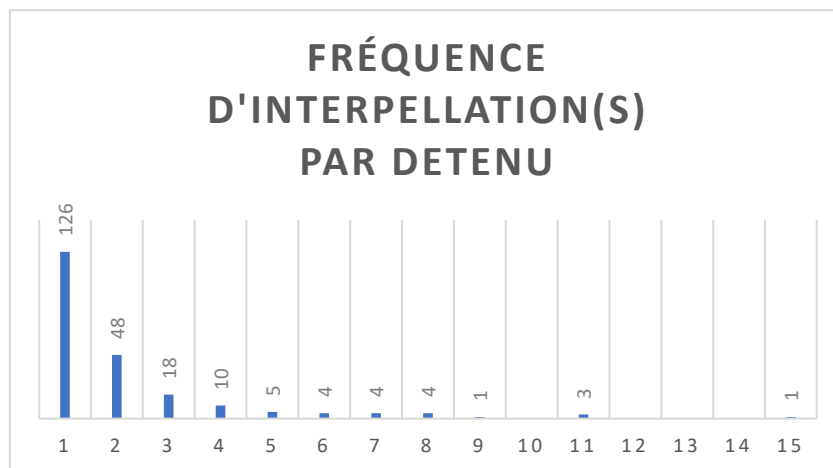
Dans la grande majorité des cas (rapport détenu), les détenus demandent notre visite en déposant une demande écrite personnellement dans la boîte aux lettres de la commission ou en la confiant à un agent. A 41 reprises, ils ont interpellé directement des membres de la commission lors des visites réalisées. Enfin, à 5 reprises, ce sont des tiers, le plus souvent des membres de la famille d'un détenu, qui nous ont adressé un courrier pour intervenir. Il arrive aussi que des agents attirent notre attention sur une situation particulière.



Pour mémoire, voici le détail des éléments repris par rubrique.

Conditions de détention	Salubrité, alimentation, hygiène, vêtements, literie, biens propres, argent, caisse d'entraide, cantine
Contacts avec l'extérieur et liens familiaux	Correspondance, visites, téléphone, accès médias, . . .
Régime et activités	Activités culturelles, sportives, formations, bibliothèque, travail, religion, philosophie, . .
Soins de santé	Prévention, accès aux soins, pharmacie, hospitalisation
Sécurité, ordre et discipline	Fouilles, mesures disciplinaires, usage de la force, matériel de surveillance, . .
Incidents	Disputes (entre détenus, personnel, visiteurs), mouvements collectifs, suicide, évasion, grève, décès, . .
Plan de détention et aménagement de la peine	Plan individuel, transfert, CP, . . . , internement
Personnel	Contact difficile avec le personnel de la prison
Garanties	Accès à avocat, droit à l'information, procédure de plaintes, registres, billets de rapports, . .
Population pénitentiaire	Nbre total de détenus, nbre en cellule nue, nbre de rapports, nbre de sanctionnés

Le tableau ci-dessus, reprend, en pourcentage, les situations évoquées par les détenus. Dans les demandes adressées à la commission, ce sont les conditions de détention qui arrivent en tête, suivies des soins de santé, des plans de détention et de la sécurité, ordre et discipline.

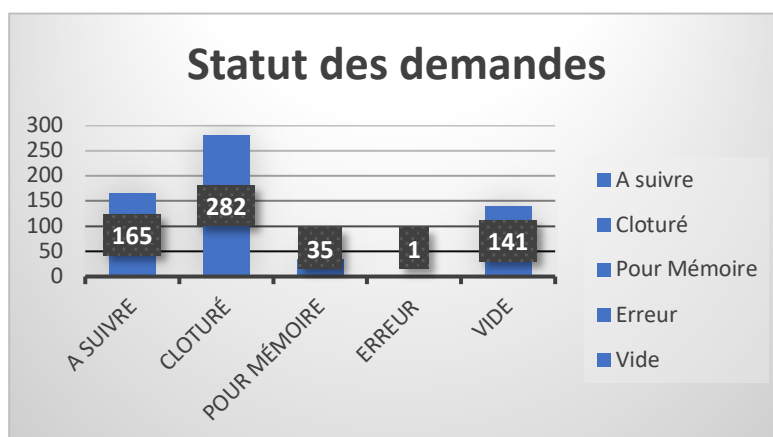


224 détenus sont concernés par les 482 sollicitations (voir ci-dessus).

126 détenus nous ont interpellés une seule fois , 48 à 2 reprises, 18 à 3 reprises, etc...

14 % des détenus ont sollicité notre passage entre 4 et 15 fois.

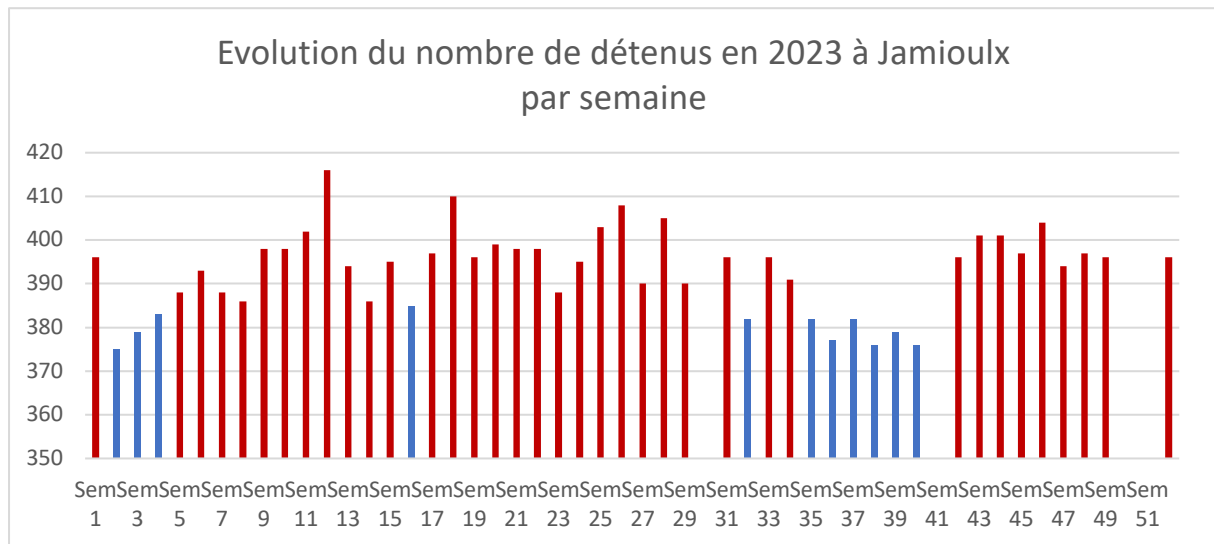
Un détenu, que nous connaissons de longue date, a demandé notre passage à 15 reprises. Il y a chaque fois un motif de visite évoqué mais c'est surtout d'une écoute attentive qu'avait besoin ce monsieur.



Nous remarquons que 45% des dossiers ont été clôturés durant l'année, 26 % ont nécessité un suivi.

La rubrique « Pour mémoire » concerne les observations générales libellées pas la Cds et les rubriques d'enregistrement du nombre des détenus.

3. LA SURPOPULATION



Lors de chaque visite hebdomadaire, les commissaires du mois relèvent le nombre de détenus présents dans la prison, ainsi que ceux se trouvant en cellule de réflexion, qui sont systématiquement rencontrés.

Ci-dessus en 2023, l'évolution du nombre de détenus par semaine (sauf les semaines 30, 40, 42, 46, 48 et 50).

La moyenne du nombre journalier de détenus est de 392,8, avec un écart type de 9,391. Elle est supérieure à la population théorique de l'établissement, actuellement fixée à 385 détenus.

Nous avons fait apparaître en rouge chaque semaine où le nombre de détenus dépasse ce chiffre (37 fois sur 48, soit dans 77 % des cas)

Le chiffre le plus bas est de 375 lors de la semaine 2 et le plus élevé de 416 lors de la semaine 12.

4. LES INCIDENTS GRAVES

La direction nous informe systématiquement des incidents graves survenus dans l'établissement.

08 mars

- 08/03, pic de surpopulation à 411 ; plusieurs écrous au cachot, même si nous tentons de rapidement réorienter les détenus dès qu'une place se libère dans le cellulaire. Mouvement de grève très suivi, nous ne sommes pas en mesure d'organiser le préau.

17 mars

- Forte surpopulation au sein de notre établissement. Nous écrouons régulièrement des détenus au cachot en les plaçant le plus rapidement possible en cellule dès qu'une place se libère. Toujours des matelas ajoutés au sol dans les cellules quatuors qui sont donc en quintets.
- 2 jours de grève la semaine passée. Mercredi, le service minimum maintenu.
- Vendredi, mouvement fortement suivi, incapacité d'octroyer le préau aux détenus.

21 mars

- Forte surpopulation au sein de notre établissement. 416 détenus ce matin.
- Nous écrouons régulièrement des détenus au cachot en les plaçant le plus rapidement possible en cellule dès qu'une place se libère.
- Incidents en cascade entre détenus qui sont forcés de cohabiter ensemble.

06 avril

- Tentative de suicide de la part d'un détenu en date du 21.03.2023.
- Un détenu a porté atteinte à l'intégrité physique d'un codétenu en lançant des cailloux en cellule en date du 04.04.2023. Ensuite, celui-ci a été placé en CR par les agents. Arrivé au CR, il a porté atteinte à l'intégrité physique de 3 agents blessés et en incapacité de travail.

19 avril

- La population reste assez haute. Nous sommes à 396 détenus ce jour avec + 10 par rapport au chiffre d'hier et ce en seulement 24H.
- Il y a eu hier une agression d'un détenu sur son codétenu. L'équipe médicale a pris en charge la victime pour le soigner. Les faits ont été dénoncés au parquet.
- Vendredi, 2 transferts sortants non effectués par la DAB.

27 avril

- Nous faisons toujours face à une forte surpopulation au sein de la prison de Jamioulx. Il y a régulièrement des écrous en CR (cachots) et des ajouts de matelas en cellule.

15 mai

- La population a fortement augmenté et nous sommes à nouveau avec une population carcérale de plus de 400 détenus actuellement.
- Un préavis de grève est déposé du dimanche 21 mai à 22 heures au lundi 22 mai à 22 heures.

1^{er} juin

- La population carcérale est toujours très élevée au sein de l'établissement pénitentiaire de Jamioulx.
- Il y a eu un jour de grève en date du 22 mai 2023. Le mouvement ayant été fortement suivi, nous avons été dans l'impossibilité d'octroyer le préau aux détenus ainsi que les visites et VHS.

25 juillet

- Fin du mois il y a eu une bagarre au préau entre 2 détenus. Il y en a un des deux qui est remonté avec une entaille au niveau de l'épaule. La plaie a dû être suturée à l'infirmerie de la prison. Les faits ont été dénoncés au Parquet.
- A la fin du mois de juin également, un détenu placé en CR (cachot) a incendié volontairement le matelas. Cela a occasionné un important dégagement de fumée.
- Il y a eu une bagarre au préau ce dimanche entre 2 clans, les Albanais et les Nord Africains. Il n'y a pas de blessés graves.
- La population carcérale est toujours très élevée au sein de l'établissement pénitentiaire à Jamioulx. Il y a régulièrement des écrous en CR (cachots). Il a été recensé un pic de 410 détenus présents en date du 27 juin 2023 ainsi qu'un pic de 408 détenus en date du 11 juillet 2023.
- Pour la période critique par manque de personnel entre le 24 juillet et le 25 août 2023 le préau quotidien est donné de manière unique durant 2 heures.

8 août

- L'établissement n'a pas été en mesure d'accorder le culte collectif le 2 août 2023 par manque de personnel.
- Durant cette période de longs congés il arrive de devoir distribuer les repas de manière unique par manque de personnel.

6 septembre

- Il y a eu une non-remontée de préau à la suite d'une coupure d'eau.
- Un détenu a été agressé lors d'un préau par plusieurs codétenus. Il a été constaté plusieurs plaies par notre infirmerie et l'intéressé a pu être soigné par l'équipe médicale présente au sein de l'établissement. Les faits ont été dénoncés au Procureur du Roi ainsi qu'à la police. Les policiers sont venus sur place pour procéder aux auditions.

16 novembre

- Il y a eu 2 jours de grève en date des 26 septembre et 5 octobre. Les préaux n'ont pas pu être donnés ainsi que les visites par manque de personnel.
- Un détenu a tenté de se suicider avec des médicaments en date du 18 octobre. Il a été pris à temps par l'infirmerie et pris en charge par l'hôpital. Tout est rentré dans l'ordre à ce jour.
- En date du 31 octobre il y a eu un manque flagrant de personnel au sein de l'établissement : 12 agents étaient présents dans la pause de l'après-midi. Les milieux ouverts ont dû rester fermés.

12 décembre

- Il y a eu un jour de grève le 12 décembre. Les préaux n'ont pu être donnés ainsi que les visites vu le manque de personnel dû aux grèves qui ont été largement suivies.

5. LES THEMATIQUES PRINCIPALES RELEVÉES PAR LA CDS

5.1. Les infrastructures

La Commission de surveillance de la prison de Jamioulx a décidé de traiter à nouveau ce sujet, même s'il s'agissait du thème transversal du rapport de l'année 2021 et qu'il a également été développé dans celui de l'année 2022.

La situation se dégrade gravement d'année en année, comme nous l'évoquons dans toutes nos analyses et dans nos nombreuses communications et interpellations au CCSP alors que **DE NOUVEAU ABSOLUMENT RIEN N'A BOUGE PENDANT UN AN.**

Nous continuerons inlassablement...

Le bâtiment construit en 1975 est en très mauvais état et largement dysfonctionnel, essentiellement en raison d'une surpopulation permanente, structurelle depuis 2016 (la capacité théorique était alors passée de 285 à 400 détenus par la simple création de duos mais sans adaptation des infrastructures).

Elle est conjoncturelle depuis 2022 (comme dans toutes les prisons) essentiellement suite à la mise à exécution des courtes peines.

Depuis le 1er novembre 2023 L'administration a revu **la capacité théorique de l'établissement pénitentiaire qui est passée de 400 détenus à 385 détenus.** Dans les faits cela ne change rien puisque ces deux chiffres sont dépassés pratiquement en permanence. Seule la « visibilité » de la surpopulation est devenue plus conforme à la réalité, comme relevé ci-dessus.

Il y a eu plusieurs interventions extérieures fin 2022 et au cours de l'année 2023 pour que soient enfin réalisés les travaux urgents, mais en vain.

Il faut rappeler **l'arrêté de police pris par le Bourgmestre** de la Commune de Ham-sur-Heure – Nalinnes le **30 novembre 2022** concernant l'établissement pénitentiaire de Jamioulx, qui :

- Donne « ordre au propriétaire du bâtiment et à son gestionnaire de limiter, pour le 5 décembre 2022 à minuit au plus tard, l'occupation de la prison de Jamioulx à **maximum 385 détenus**. A défaut de travaux de rénovation conséquents, ce nombre ne pourra en aucun cas être dépassé après cette date ».

- « Si la mise en conformité des problèmes de **prévention incendie** et **la réparation de toutes les douches** ne sont pas réalisées avant le **1er mai 2023**, ..., le bourgmestre promulguera **une ordonnance de police de fermeture** de l'établissement pénitentiaire de Jamioulx ». [Arrêté de police du 20 novembre 2022 et photos ; annexe 2](#)

Alerté par la gravité de la situation, **le Doyen des Juges d'instruction** du Tribunal de première instance de Charleroi, Monsieur Lionel Kaëns **est venu visiter l'établissement pénitentiaire le 10 mars 2023**. Dans son rapport après chacune de ses constatations il pose systématiquement **« la question de licéité de cette situation qui se répète partout . »** Il constate aussi la présence de 407 détenus le jour de sa visite, et 411 la veille.

Dans les faits :

- **La population n'a jamais été limitée à 385 détenus** sauf très exceptionnellement. Vu l'urgence, le bourgmestre avait pourtant fixé un délai impératif d'une semaine pour ne pas dépasser ce chiffre.

La prison a le double statut de **maison de peine et de maison d'arrêt** et ne peut refuser d'intégrer les prévenus qui y sont amenés.

La prison dispose aussi d'une **annexe psychiatrique** et en conséquence reçoit les détenus qui sont atteints de tels troubles et doivent prioritairement être seuls en cellule. Cette situation engendre une perte de places supplémentaire comme relevé dans l'ordonnance du bourgmestre.

A plusieurs reprises en mars, en avril et en juin 2023, des prévenus entrants, certains pour la première fois en prison et présumés innocents, ont dû être « logés » dans des cellules de réflexion (cachots), parfois à deux (voir ci-dessus « les incidents graves »).

D'autres ont été « installés » sur un matelas au sol ajouté dans des cellules de 4 détenus et se retrouvaient à 5, limitant encore l'espace vital (idem).

- **Les travaux relatifs à la sécurité incendie** ont été effectués juste après l'échéance du 1er mai 2023 fixée dans l'ordonnance du bourgmestre: raccordement des coupoles de désenfumage. Les commandes électriques n'avaient jamais été placées... (Pour information, plusieurs portes coupe-feu sont déjà inopérantes début 2024) Il faut aussi revoir l'installation électrique ; photo de février 2024.



- **Aucune douche n'a été réparée en 2023** ; l'ordonnance de fermeture du bourgmestre pour ce motif n'a toutefois pas été promulguée ;



- **Tous les châssis des cellules sont toujours dépourvus de vitres depuis 2016** comme l'avait constaté le bourgmestre le 30 novembre 2022 : « ...depuis 2016, les fenêtres détruites des cellules suite à une grève au finish en Wallonie, n'ont toujours pas été remplacées ; des feuilles de polycarbonate ou des cartons doivent être placés en hiver pour limiter le froid, ce qui provoque des problèmes de sécurité et des conditions de détention indignes ». **Sept ans plus tard, en 2023 aucune réparation n'est constatée.**

Nous sommes conscients que des travaux sont nécessaires dans de nombreuses prisons. Nous nous limiterons dans l'immédiat à évoquer les **deux priorités** pour lesquelles **des travaux s'imposent sans délai en termes de sécurité et d'hygiène** élémentaire : les châssis et les douches.

LES CHASSIS

Il s'agit d'une priorité absolue, au sujet de laquelle la direction formule des demandes insistantes **depuis 2016**, sans aucune réponse. **Il n'y a plus aucune vitre dans aucune**

cellule, elles ont toutes été cassées au cours de la grève de 2016, avec les conséquences inévitables suivantes :

- D'autres dégradations et incivilités s'en suivent, menaçant la sécurité du personnel et des détenus : jets d'objets et d'aliments dans le préau (d'où la prolifération permanente de rats), trafics entre détenus soit vers le préau, soit par la pratique du « yoyo » de cellule en cellule, bris d'objets et menaces en tous genres depuis les cellules vers le préau....

Les « incidents graves » sont communiqués systématiquement à la CdS par la direction (voir ci-dessus pages 11 et 12).

A titre exemplatif , les situations suivantes auraient été évitées si les châssis étaient pourvus de vitres :

- Fin juin 2023, une bagarre est survenue au préau entre 2 détenus dont l'un a été gravement blessé à l'épaule et a dû être suturé à l'infirmerie. Les détenus passent systématiquement au détecteur de métaux avant les préaux. « L'arme », nécessairement métallique pour provoquer de telles lésions n'a pu qu'être jetée depuis une cellule par la fenêtre ;
 - Le dimanche 3 septembre 2023 un détenu a allumé un feu dans le préau aussitôt alimenté par des projectiles divers lancés depuis les cellules: papiers, cartons, morceaux de bois, détritrus, manches de brosse.... Il a fallu utiliser la lance d'incendie pour éteindre le feu, ce qui a provoqué des nuisances dans certaines ailes de la prison (fumées, air irrespirable...);
 - En septembre 2023 un détenu a été agressé par plusieurs autres au préau ; il a présenté plusieurs plaies qui ont pu être soignées à l'infirmerie puis à l'hôpital. La nature des lésions implique à nouveau l'usage d'une « arme » qui n'a pu qu'être lancée depuis la fenêtre d'une cellule. La gravité des faits a justifié leur dénonciation au Parquet. La police est venue sur place pour procéder aux auditions.
- En hiver, depuis 7 ans il faut fournir chaque année des plexiglass dans les 202 cellules. Cela ne permet pas une fermeture hermétique et la **consommation de chauffage** s'en trouve anormalement élevée.



Au vu de ce qui précède, la direction ne comprend pas le retard inexplicable subi par ce chantier. Sa première demande remonte à l'année 2016. La seule réponse a été le placement d'un « prototype » le 4 août 2020 dans la cellule 1124. Ce prototype donnait entière satisfaction mais rien n'a suivi.

Le Secrétaire d'État à la Régie des Bâtiments Monsieur Mathieu MICHEL, a visité la prison de Jamioulx le 23 mars 2023 ; il a assuré que le cahier des charges se trouvait chez l'inspecteur des finances.

Actuellement 202 châssis sont à remplacer dans les cellules, 10 dans les douches, 13 dans les salles de sport et d'activité sans compter les locaux tels que les salles de cours, bibliothèque etc... [Rapport de la directrice Madame Antoine du 20 août 2021 et photos ; Annexe 1](#)

Pour être tout à fait complet il faut ajouter que le **23 janvier 2024**, un nouveau prototype de châssis a été posé par une autre société qui a obtenu le marché en juillet 2023. Ce chantier, annoncé enfin en 2024 devra entraîner l'indisponibilité des cellules en cours de travaux (normalement 6 à la fois) et engendrera de nouveaux problèmes de surpopulation qui auraient pu être évités si les travaux avaient été réalisés dans un délai normal.

La direction demande des réponses structurelles, des délais impératifs de suivi imposés à la Régie des Bâtiments et un échéancier avec la certitude que les travaux seront réalisés.

LES DOUCHES

Il s'agit de la seconde priorité pour laquelle les premières demandes ont été adressées par la direction à la Régie des Bâtiments en février 2017 et abordée lors de la task force opérationnelle le 22/10/2020. [Lettre de la directrice Mme Antoine du 22 février 2024 et photos ; Annexe 4](#)

L'augmentation « théorique » ET effective de la population en 2016 de 285 à 400 détenus a engendré une surconsommation des douches. Dans les grandes sections, la quantité d'eau

chaude est insuffisante pour une douche individuelle journalière, ce qui pose des problèmes d'hygiène.

Les installations sont vétustes, inadaptées et dangereuses (carrelages cassés, fuites, inondations...) et leur utilisation extensive accélère leur détérioration. [Arrêté de police du bourgmestre du 30 novembre 2022 et photos ; Annexe 2](#)



La direction donne les informations suivantes : « Au niveau des douches, les travaux ont été réalisés en même temps que le rafraîchissement des sections. Très vite les soucis sont arrivés : manque d'eau chaude, mauvaise ventilation et mauvaise étanchéité. Certains blocs de douches ont été rénovés trois fois (4^{ème} section) pour le même résultat. Les soucis viennent de la distribution d'eau chaude (temporisation inexistante, mélangeur eau chaude et eau froide de fortune), d'une mauvaise étanchéité et d'un manque de ventilation ». [Rapport de la directrice Madame Antoine du 20 août 2021 et photos annexe 1.](#)

Il faut préciser qu'en **février 2024** ont été entamés les travaux de rénovation des douches, uniquement la 1^{ère} et la 2^{ème} section.

Par contre rien n'est prévu pour les douches des sept autres sections.

Pour rappel il reste à réparer, ou remplacer toutes les autres douches, soit :

- 1 bloc de douches pour la 3^{ème} section (annexe psychiatrique)
- 1 bloc de douches sur la 4^{ème} section ;
- 2 blocs de douches sur la 8^{ème} et la 9^{ème} section ;
- 2 blocs de douches sur la 5^{ème} et la 6^{ème} section ;
- 1 bloc de douches sur la 7^{ème} section.

Au total après les travaux en cours, 11 blocs seront encore pratiquement hors service.

Les détenus et le personnel vivent dans une infrastructure carcérale très problématique, tant sur le plan de la sécurité, que des conditions de vie (hygiène, chauffage, infections de rats).

Conformément à l'article 26 §2 de la Loi de principes, la commission de surveillance, attire l'attention sur cette situation inadmissible quant au « ..., traitement réservé aux détenus et au respect des règles les concernant ».

5.2. Les soins de santé

Actions entreprises :

Deux nouvelles actions ont été menées en 2023 à la prison de Jamioulx :

L'opération Boule de Neige et le projet Drugs.Lab I.Care

1. L'opération « Boule de Neige » est coordonnée par Modus Vivendi et menée en milieu carcéral en collaboration avec l'ASBL I.Care ; elle est financée par la prison. Ces interventions sont menées avec une participation active des usagers de drogues « les jobistes » qui après une formation, jouent un rôle de contact et de passation d'informations auprès d'autres usagers. De manière pratique, l'action Boule de Neige s'est déroulée en deux temps : dix personnes détenues sélectionnées (jobistes) ont été formées en quatre jours par le Comptoir d'échanges de Charleroi et elles ont eu quelques semaines pour faire passer cinq questionnaires à d'autres détenus. Ces deux modalités remplies, elles pouvaient recevoir la contrepartie promise (100€). I.Care et le Service d'éducation à la santé (SES) ont été des relais auprès des personnes détenues au cas où elles auraient des questions. Deux jobistes n'ont pas pu aller au bout de la formation en raison d'un transfert vers une autre prison. Les jobistes ont eu un peu de mal à faire remplir les questionnaires parce qu'ils sont longs (environ 50 minutes).

Il a été aussi demandé au SES et à I.Care de mener une formation de deux heures auprès de 15 agents (informations sur les substances et médicaments ainsi que leurs effets, les réactions possibles d'une personne sous influence d'un produit, les modes de consommation ainsi que les maladies et risques associés à leurs usages). D'autres interrogations ont pu être soulevées : Comment reconnaître visuellement une substance ? Comment aborder le sujet avec une personne consommatrice ? Comment se fournissent-ils en prison. Que faire en cas d'overdose ? Cette formation a débuté en décembre 2023.

2. Depuis septembre 2023, I.Care déploie le projet Drugs.Lab (existant à Bruxelles depuis 2018) dans la prison de Jamioulx. Deux infirmiers et une psychologue participent à cette action. Leurs journées sont rythmées par les rencontres en cellule où ils découvrent les

conditions de vie des hommes privés de liberté. Les missions de l'équipe de I.Care sont les suivantes :

- Rencontrer individuellement les détenus pour évaluer les besoins et les demandes ;
- Assurer un accompagnement psychologique d'usagers de drogues en détention de manière individuelle ou collective ;
- Contribuer à la construction du parcours de soins des détenus en coopération avec les différents acteurs internes et externes à la prison.

Date : _____

Screening service médical.

Nom :	Prénom :	Numéro de cellule :
Consommation de produits au cours des 30 derniers jours.		
Avez-vous fumé du tabac au cours des 30 derniers jours ?		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Avez-vous consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours ?		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Avez-vous consommé d'autres(s) drogue(s) et/ou des médicaments non prescrit au cours des 30 derniers jours ?		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
↓		
Laquelle ou lesquelles ?		
<i>(entourer toutes les réponses citées)</i>		
1. Opiacés	7. Cannabis	
2. Cocaine	8. Stéroïdes anabolisants	
3. Autres stimulants	9. Médicaments non prescrit	
4. Hypnotiques / sédatifs	10. Autre substance :	
5. Hallucinogènes	11. Ne veut pas répondre	
6. Inhalants volatils		
<i>(si la personne a répondu « oui » à une ou plusieurs questions précédentes)</i>		
↓		
Souhaiteriez-vous bénéficier d'un accompagnement/d'un soutien en lien avec votre consommation ?		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Je ne sais pas encore		
Remarque éventuelle :		

Renforcement du cadre médical

Deux psychologues cliniciennes sont venues renforcer le cadre médical. Cette initiative a été prise en raison de l'augmentation du nombre de problèmes de santé mentale constatés chez les détenus. Les missions de ce personnel médical sont doubles : le screening et l'anamnèse des problèmes de santé mentale des détenus et la dispense de soins psychologiques à ce groupe cible.

Il est à noter que les psychologues ne disposent pas de bureau pour assurer leurs entretiens, elles squattent le cabinet du dentiste et du kiné en leur absence.

En 2024, est annoncée à la prison de Jamioulx la mise en œuvre du screening dans de cadre de l'étude BelRAi (<https://www.belrai.org.fr>)

Observations

- Malgré que le fait que le taux de prévalence du sida et de l'hépatite C soit significativement supérieur en milieu carcéral qu'en milieu libre, dépistage, informations et matériel ne sont jamais systématiquement proposés aux détenus
- Il n'y actuellement plus de consigne de dépistage ni de vaccination dans le cadre du Covid. Aucune recommandation n'est formulée par Sciensano selon de Docteur référent du SSSP
- Depuis le 1er janvier 2023, les soins médicaux dont les détenus ont besoin en dehors de la prison ou de l'établissement du SPF justice sont à charge de l'assurance obligatoire

soins de santé. Le personnel médical de la prison déplore qu'il n'y a pas beaucoup de retours de ces consultations extérieures et qu'il n'a pas encore accès au Réseau Santé Wallon.

- Il n'y a pas de bilan dentaire à l'entrée des détenus.

5.3. Les formations

Environ 200 détenus par semaine suivent une formation, dont 68 « doublons », c'est-à-dire des détenus qui suivent 2 formations.

Deux agents sont affectés à l'organisation des différents modules, jouant aussi un véritable rôle social pour la motivation et le suivi des détenus. Des affichettes d'information sont apposées dans toutes les sections.



Les nouveautés de l'année 2023 :

- SLAM : 15 ateliers ont été suivis à partir du mois de mars, avec une fréquentation régulière de 4-5 personnes et quelques autres plus occasionnelles. L'animateur se dit heureux de l'expérience mais un nouveau projet n'est pas actuellement envisagé.
- Meubles en carton : 6 inscrits
- Mécanicien de cycles : en collaboration avec la Promotion Sociale (Ville de Charleroi) et la scrl à finalité sociale BRILLO.

- Street Art (projet Ré-insert) : une fresque a été réalisée dans le préau individuel ainsi qu'une expo photo à la rotonde. Le projet est, avec l'atelier d'écriture, candidat pour le Mérite Culturel de la ville (Ham-sur-Heure/Nalinnes) dans la catégorie « groupes ».
- Atelier poterie : s'est déroulé pendant l'été, grâce à une animatrice bénévole.

Des formations se poursuivent :

- Petite restauration : formation qualifiante, les jeudi et vendredi, pour 10 détenus, proposant ces jours-là des repas au personnel ... et aux membres de la Commission.
- Electricité : formation qualifiante, les jeudi et vendredi ;
- Cours de premiers soins : le lundi matin, a été le sujet d'un reportage de la télévision régionale ;
- Gestion : formation qualifiante, donnée 2 fois par semaine ;
- Français Langue Étrangère : formation très demandée, donnée 2 fois par semaine ;
- Lire et Ecrire : remédiation en français et en mathématiques, 3 fois par semaine ;
- Gestion des conflits : deux modules de 8 semaines ;
- Valorisation des compétences par le Forem : pour les métiers de coiffeur, maçon, ouvrier polyvalent ;
- Informatique : 4 modules (initiation, word, excel, power point) pour 8 participants maximum car il y a 8 ordinateurs ;
- Cell Learning (cours à distance sur PC) : beaucoup de demandes et grand catalogue de cours disponibles ;
- APP (Atelier pédagogique Personnalisé) : suivi individuel et préparation à la sortie (ex : rédaction de CV) en assurant le lien avec l'extérieur ;

Zoom sur l'atelier d'écriture :

Donné tous les mardi matin par une animatrice des Ateliers de l'Escargot et financé par le CAL, suivi régulièrement par 6/7 détenus, il est à l'origine de deux réalisations remarquables qui valent un peu plus de développement.

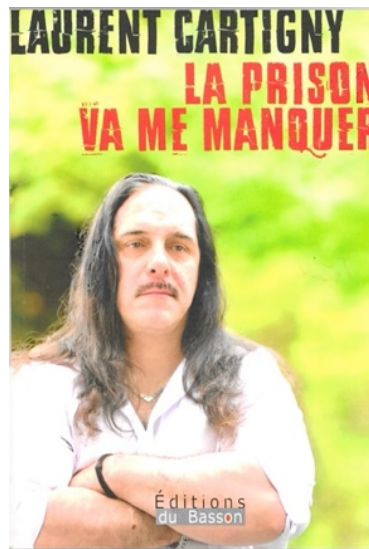


« *Entre mines et champs – Paroles extra-muros* » est le titre d'une brochure publiée en novembre 2023, suite au projet « L'Art prend vie », soutenu par plusieurs associations.

Des œuvres du Musée des Beaux-Arts de Charleroi ont été proposées comme sources d'inspiration et de réflexion : les détenus ont écrit des textes mais ont aussi réalisé des collages, manipulé le fusain, les pastels... pour exprimer leurs visions des œuvres.

La brochure de 35 pages, éditée grâce à un sponsor, est le « livre-trace » de ces ateliers.

En parallèle ont été imprimées les illustrations créées par les participants sur format carte postale.



« *La prison va me manquer* » est un livre écrit par un ancien détenu, Laurent Cartigny. Il y raconte sa vie, ses délits (111 faits inscrits à son casier judiciaire), ses cavales, ses douleurs, ses amours... mais surtout comment il s'est libéré par l'écriture : « l'écriture me permet de supporter l'attente et d'exprimer mes ressentis. Ça me calme et ça me permet de régler mes comptes autrement que par la violence »

Le livre a été publié en septembre 2023 par les Editions du Basson.

Notons encore les activités sportives : tennis de table, kicker, tournoi de mini-foot.

Les formations sont importantes pour la vie des détenus, et pas seulement pour leur permettre de sortir de leurs cellules et de leur ennui : elles peuvent leur apporter une qualification, elles peuvent leur ouvrir l'esprit sur d'autres réalités, elles peuvent les amener à d'autres objectifs...

Leur organisation se heurte parfois à des obstacles divers : manque de locaux, manque de personnel, tracasseries administratives, financement aléatoire, bénévolat... Obstacles que la bonne volonté ne suffit pas toujours à surmonter.

Des partenariats existent heureusement mais devraient sans doute encore être développés.

5.4. Le travail

Parmi les postes proposés aux détenus, il faut distinguer :

- le travail « type corvée » des servants (nettoyage, activités de simples manutentions),
- celui de type « aide à la collectivité » et menant à d'éventuelles opportunités une fois le détenu sorti de prison comme la buanderie, le repassage et la couture, la cuisine, ...
- le travail en ateliers, à Jamioulx la réparation de vélos ou de trottinettes électriques et la manutention de petites pièces électriques.

Le travail offre une belle alternative à l'ennui, au rien à faire de la plupart des détenus qui, coincés en cellule, se saturent de télévision, de sommeil et s'aident très souvent de drogues diverses (méthadone ou autres fournies par le service médical ou par le « Saint Esprit », les bons amis).

Une rémunération appelée « gratification » est prévue, elle va de 1,10 € à 1,75 € de l'heure. Elle est un peu plus élevée en atelier. [Evolution du Budget fédéral des rémunérations des détenus travailleurs annexe 5 et Cadastre des domestiques à Jamioulx ; annexe 5bis 3 pages.](#)

Des pays comme la Suède, la Norvège, la France tentent des expériences de mise au travail, de formation dès les premiers jours d'incarcération... Des expériences qui semblent **concluantes** et qui, en tout cas, évitent la violence, les rackets, la drogue...

À Jamioulx, deux agents sont préposés à l'organisation de formations et d'activités. C'est un réel succès malgré le manque de moyens (locaux, matériel, ...) Et terriblement porteur d'espoir de remettre sur la bonne route des détenus ! Car... Un jour... Tous sortiront.

On peut regretter toutefois que des passerelles vers les charges de travail n'existent pas. Ainsi, des détenus « en formation cuisine » ne peuvent pas intégrer immédiatement l'équipe cuisine de tous les jours.

De même, la formation en électricité n'est pas utilisée pour diverses petites réparations dans le bâtiment ou encore, la formation « mécanique vélo » n'a pas de lien avec le poste « réparation électrique vélo, trottinette » qui n'occupe que très peu de détenus.

Travail, formation sont pourtant liés.

À Jamioulx, il n'y a pas de zone atelier ou bricolage ou encore de zone récréative (jeux de société). Les détenus restent donc très souvent enfermés 22 heures sur 24.

La réponse est connue et quasi immuable : Jamioulx est une maison d'arrêt davantage qu'une maison de peine.

Sans prétendre détenir « la solution » car nous ne sommes pas criminalistes, criminologues,... on peut penser que c'est dès les premiers jours en prison qu'il faut agir et travailler à la réinsertion.

Manque de personnel, manque de place, manque de moyens...

Et si on faisait appel à notre créativité, à la volonté de faire autrement, autre chose ?

C'est ce que l'on préconise dans tous les domaines de notre société en crise : enseignement, défense, mobilité, soins de santé, agriculture...

Gardons le moral !

5.5. L'Organe de concertation des détenus (OCD)

Historique :

L'article 7 de la loi de principes du 12 janvier 2005 stipule « Dans chaque prison, on tentera d'instaurer un climat de concertation. A cet effet, on créera dans chaque prison un organe de concertation afin de permettre aux détenus de s'exprimer sur les questions d'intérêt communautaire pour lesquelles ils peuvent apporter leur participation. »

Une lettre collective de la DGEPI du 22 novembre 2010 invitait les directeurs de prisons à instaurer un OCD qui permet une communication réciproque pour tout ce qui a trait aux questions d'intérêt communautaire et aux détenus de se prononcer sur ces questions.

L'A.R. 22 juin 2018 a réglé la composition et les modalités de fonctionnement d'un ou de plusieurs OCD (à déterminer par le président):

- composition : le chef d'établissement ou un directeur désigné par lui = président, un membre du personnel et un secrétaire désignés par le président et les représentants des détenus, effectifs et suppléants, tirés au sort en présence de deux témoins, parmi les candidats appelés par affichage chaque année en mars, pour un mandat d'un an à dater du 1er avril (jusque là, les représentants des détenus étaient élus par ceux-ci). Au minimum 4 représentants des détenus mais possibilité pour le président de fixer plus. Exclusion des candidats constituant un danger permanent pour la sécurité. Possibilité pour le président de retirer la qualité de représentant des détenus en cas d'abstention sans motif valable de participer à 2 reprises à une réunion de l'OCD, de comportement ayant porté sérieusement atteinte à la sécurité au sein de la prison ou dans le cadre des activités de l'OCD.
- réunion au moins une fois par trimestre à l'initiative du président.

Une lettre collective n°143 de la DGEPI du 14 septembre 2018 a donné des précisions relatives à cet A.R., l'entrée en vigueur de l'article 7 de la loi de principes de 2005 étant fixée au 15 septembre 2018 :

- objectifs de l'OCD, organe consultatif adhérent aux principes de base de réhabilitation, réintégration, responsabilisation et de participation formulés par la loi de principes : faire correspondre l'offre au sein de la prison et la structure organisationnelle aux besoins des détenus (offre d'activités, visite, cantine...)
- méthode de travail : réunion préparatoire confidentielle des détenus et communication de l'OJ 10 jours avant au président. Possibilité pour les détenus d'inviter des tiers, externes à l'OCD ayant une certaine expérience ou expertise concernant les points à l'OJ, avec l'autorisation du président.
- un compte-rendu de la réunion est adressé à tous les participants qui disposent de 15 jours pour formuler des observations. Le président approuve la version définitive

En fait

En 2023 à la prison de Jamioulx, **l'OCD s'est réuni à 7 reprises**. Les PV ont été systématiquement communiqués à la CDS dont un représentant peut participer, s'il le désire, à la réunion en qualité d'observateur.

La majorité des questions évoquées aux réunions de l'OCD est relative au fonctionnement de la cantine, à l'alimentation, aux visites dont les VHS, au matériel, à la comptabilité...

Le cas échéant, les responsables des achats et de la comptabilité sont présents pour fournir les explications utiles.

Les représentants des détenus sont effectivement autorisés à se réunir quelques jours avant la réunion de l'OCD en vue de l'établissement de l'ordre du jour de celle-ci qui est alors communiqué à la direction.

Pour y avoir assisté à une ou deux reprises, le membre représentant la CDS a constaté que l'ambiance était très constructive, la direction cherchant systématiquement des solutions aux problèmes évoqués

6. THEME TRANSVERSAL : GREVES ET SERVICE MINIMUM

La lecture du thème transversal 2023 et de l’interminable checklist qui l’accompagne portant sur les grèves et le service minimum dans les prisons n’ont guère suscité d’enthousiasme au sein de notre Commission de Surveillance. Plutôt scepticisme, voire même une forme de malaise chez certains membres. Le fâcheux sentiment aussi d’être instrumentalisés en vue de l’obtention de données qui devraient être disponibles ailleurs, auprès de la DG EPI en particulier.

Au-delà, depuis l’installation de la CdS en 2019, nous n’avons guère été confrontés à cette problématique ni enregistré de plaintes individuelles de la part des détenus. Dans ces conditions, une approche pragmatique s’est dégagée pour investiguer la question dans la mesure où des incidents majeurs seraient rapportés ou constatés. Ce qui ne fut le cas au cours des sept de jours de grève répertoriés au cours de l’année écoulée (8 et 10 mars, 21 et 22 mai, 26 septembre, 5 octobre et 12 décembre), soit moins de 2% des jours calendrier.

Nul ne conteste le fait que le droit de grève n’est pas illimité ou absolu, que ce soit pour le personnel hospitalier ou les pompiers par exemple. Il ne l’est pas plus pour les agents pénitentiaires.

Certes, le débat fut intense jusque dans un passé récent, suite aux grèves de 2016 qui ont duré plusieurs semaines et ont certainement aggravé les conditions de détention des prisonniers. Mais, la promulgation de la loi du 23 mars 2019 (et à sa suite, les arrêtés d’application ou autres circulaires ministérielles) concernant « l’organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire » a depuis notamment organisé la continuité du service pénitentiaire durant une grève, en d’autres termes, le service minimum en cas de grève. Les modalités de la concertation sociale sont clairement définies et organisées.

Quelle serait notre légitimité pour intervenir d’initiative dans les relations sociales entre les représentants des travailleurs et leur employeur alors même, accessoirement, que nous n’avons pas été sollicités ? Contrôler l’action syndicale ? Il s’agit bien évidemment d’une question sensible.

A fortiori dans le cadre d’une grève, qui constitue un moment particulier des relations sociales, l’expression d’un rapport de force à l’occasion d’un conflit ou parce que des revendications ne sont pas rencontrées ou prises en compte, comme c’est le cas depuis de nombreuses années par rapport à la surpopulation dans les prisons, avec comme corollaire le manque d’effectifs et les conditions de travail détestables que subissent les agents pénitentiaires, mais également la vétusté des infrastructures par exemple.

Tous éléments qui produisent des effets désastreux sur les conditions de détention.

Mener des grèves pour, in fine, améliorer les conditions de détention, mais ne pas les dégrader en menant des grèves, alors que ces conditions sont exécrables et pourraient être améliorées si les revendications des grévistes pouvaient être rencontrées. Paradoxal ?

L'exercice du droit de grève est susceptible de s'opposer aux droits fondamentaux des détenus, c'est un fait, et la grève provoque des désagréments, en prison comme ailleurs. La question est d'évaluer la proportionnalité entre celui-là et ceux-ci.

L'indicateur le plus pertinent est sans nul doute la parole des détenus eux-mêmes qui, comme mentionné, ne nous ont pas interpellés à ce propos. Mais nous y restons bien évidemment attentifs.

7. LA COMMISSION DES PLAINTES

Les chiffres :

- Nombre de plaintes introduites : 29
- Nombre de plaintes traitées par un juge unique : 16
- Nombre de plaintes manifestement irrecevables : 6
- Nombre d'abandons de plaintes : 9
- Nombre de plaintes transmises à la Cds pour médiation : 1
- Nombre de médiation ayant abouti : 1
- Nombre de plaintes totalement ou partiellement fondées : 4
- Nombre de compensation accordée : 1 VHS supplémentaire
- Nombre d'appel : 1 ayant abouti à une réformation

Les constats :

- Il y a peu de plaintes à la prison de Jamioulx par rapport à l'ensemble des prisons du Royaume.
- La direction de la prison a fait systématiquement défaut de comparaître aux audiences de la commission des plaintes en 2023 ce qui empêche le respect du principe du débat contradictoire en cas de modification de la demande du plaignant à l'audience (cause de la réformation par la commission d'appel).
- Une médiation est très rarement proposée (une fois en 2023).
- Les délais légaux de prononcé ne sont pas respectés.
- La CdS veille à la rédaction et à la transmission des plaintes.
- Un membre du personnel de la prison est affecté à cette fonction.

8. CONCLUSIONS

Comme répété chaque année, les constats opérés par les rapports annuels des CdS sont toujours les mêmes.

La problématique de la surpopulation retenue comme thème transversal pour l'année 2022 a été aggravée en 2023 comme annoncé à l'époque par l'entrée en vigueur en septembre de cette année des dispositions légales relatives à l'exécution des peines de moins de trois ans.

Tous les établissements belges sont concernés malgré l'ouverture de nouvelles prisons et le personnel pénitentiaire comme les directions désespèrent pendant que les autorités communales et judiciaires prennent des décisions en sens divers afin de limiter cette surpopulation.

La CdS de Jamioux s'est dite sans légitimité pour aborder le thème transversal retenu en 2023 par le CCSP et répondre au questionnaire dressé par lui quant aux jours de grève, un service minimum étant prévu par la loi et les chiffres précis de son respect étant disponibles auprès de la DGEPI.

Par ailleurs, quant aux infrastructures et à l'état des bâtiments, à Jamioux, absolument rien n'a bougé en 2023 !

Les postes de travail exercés par les détenus n'ont pas évolué non plus et il n'y a pas beaucoup d'activités proposées pour occuper les 22 heures de présence quotidienne dans le bâtiment, à part le body et le foot.

Deux actions nouvelles en matière de soins de santé à l'intention des usagers de drogues ont cependant été mises sur pied en 2023 et deux psychologues cliniciennes supplémentaires ont été engagées.

Trois formations ont été ajoutées à la dizaine existante dont certaines qualifiantes et la communication avec les détenus est assurée par l'organe de concertation qui se réunit régulièrement.

Enfin, il y a peu de plaintes de détenus contre les décisions de la direction comparativement aux autres établissements pénitentiaires.

Le rôle des CdS est, sans conteste, important et utile au vu notamment du nombre de sollicitations tant des détenus que des agents et du suivi souvent positif.

Elles sont par contre totalement incapables de répondre à la détresse des quelques internés qui l'interpellent : la prison de Jamioux dispose en effet d'une annexe psychiatrique où séjournent plus de 40 internés qui devraient être hébergés et traités dans un établissement de soins approprié à leur état....

9. RECOMMANDATION : UNE SEULE

Les membres de la Commission de surveillance de la prison de Jamioulx ont réfléchi ensemble aux recommandations qui paraîtraient utiles et ont constaté qu'ils pourraient reproduire toutes celles formulées depuis plusieurs années, aucune n'ayant été suivie, ni même rencontrée.

Alors, il est apparu qu'au moment où il est question de surpopulation, de bâtiments délabrés, de conditions de détention indignes, de centaines de condamnations de la Belgique au sujet des internés.... c'est le système qui est en soit néfaste, inefficace et criminogène

Plutôt que tenter de l'améliorer, **il est temps de poser la vraie question de l'utilité de la prison.**

Et ne conserver un enfermement exceptionnel que dans des lieux offrant « ...à la fois un environnement carcéral plus ouvert, une prise en charge médicale et psychologique, mais également pénitentiaire la plus adaptée et individualisée possible pour une meilleure « réintégration » dans le monde des hommes libres et éviter ainsi la récidive » **Robert Badinter interviewé en 2023 par Francebleu au sujet du centre de détention de Mauzac qu'il a inauguré en 1986 avec 369 places (actuellement 333 détenus) et qui devait être « l'exemple de la prison de demain » annexe 6**

10. ANNEXES

	Page
1. Rapport de la directrice, Mme Antoine du 20.08.2021 et photos	32
2. Arrêté de police du bourgmestre du 30.11.2022 et photos	33
3. Rapport de la visite du délégué du ministre de la justice du 30.06.2023 et photos	34
4. Lettre de la directrice, Mme Antoine du 29.02.2024 et photos	36
5. Évolution du budget fédéral des rémunérations des détenus travailleurs	37
5bis. Cadastre des domestiques à Jamioulx	38
6. Robert Badinter interviewé en 2023 par Francebleu au sujet du centre de détention de Mauzac qu'il a inauguré en 1986 avec 369 places (actuellement 333 détenus) et qui devait être « <i>l'exemple de la prison de demain</i> »	39

De: "ANTOINE Catherine"
Objet: Etat des lieux infrastructure Jamioulx
Date: 20 août 2021 à 13:02:41 UTC+2
À: "TARWE Myriam"
Cc: "jacques periquet"

Madame Tarwe,

Les principaux problèmes au niveau de l'infrastructure sont les suivants :

Au niveau des douches

Les travaux ont été fait en même temps que le rafraîchissement des sections.

Très vite les soucis sont arrivés, manque d'eau chaude, mauvaise ventilation et mauvaise étanchéité.

Certains blocs de douches ont été rénovés trois fois (4^{ème} section) pour le même résultat.

Les soucis viennent de la distribution d'eau chaude (temporisation inexistante, mélangeur eau chaude et eau froide de fortune) , d'une mauvaise étanchéité et d'un manque de ventilation efficace.



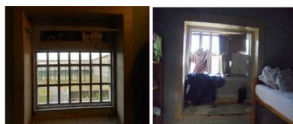
Au niveau des châssis

Les châssis sont la priorité de nos soucis en termes de sécurité, d'hygiène, de confort et d'économie d'énergie.

À l'origine les châssis placés durant le rafraîchissement des cellules étaient fixes et sans grillage (caillebotis), une fois les vitres cassées d'autres dégradations et incivilités ont suivi menaçant la sécurité du personnel et des détenus ainsi qu'une prolifération de rats jamais vue auparavant (jet de nourriture par les fenêtres).

Un prototype a été placé à 1124 par la RGBT et celui-ci donne entière satisfaction.

Actuellement 210 châssis sont à changer dans les cellules, 10 dans les douches, 13 dans les salles de sports et d'activités sans compter les locaux tels que les salles de cour, bibliothèque, etc.



Bien à vous.

Catherine ANTOINE
Chef d'établissement a.i.



SPF Justice
Etablissement pénitentiaire de Jamioulx

Rue François Vandamme 172, 6120 Jamioulx
071/ 229.471
Catherine.antoine



Commune de
Ham-sur-Heure - Nalines

Ham-sur-Heure-Nalines, le 30 novembre 2022

Madame la Directrice de la prison de Jamioulx
Catherine Antoine
Rue Vandamme, 172
6120 Jamioulx

Service secrétariat du Bourgmestre

Objet : Arrêté de police « établissement pénitentiaire de Jamioulx ».

Madame la Directrice,

Vous trouverez sous ce pli l'arrêté de police pour l'établissement pénitentiaire de Jamioulx du 30 novembre 2022, le dossier photos et le rapport de la zone d'incendie ZOHE.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes sincères salutations.

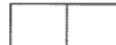

Le Bourgmestre
BINON Yves

Copie de cette lettre est adressée :

- M. le Premier Ministre Alexandre De Croo ;
- M. Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice et de la Mer du Nord ;
- Mme Annelies Verlinden, Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique ;
- M. Mathieu Michel, Secrétaire d'Etat à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments ;
- Mme Martine Michel, Présidente de division du tribunal de première instance du Hainaut, division de Charleroi ;
- M. Vincent Fiasse, Procureur du Roi de Charleroi ;
- M. Tommy Leclercq, Gouverneur de la Province du Hainaut ;
- M. Rudy Van de Voorde, Directeur Général de l'Administration pénitentiaire ;
- M. Fabrice Piérard, Commandant de ZOHE ;
- M. Alain Bal, Chef de Corps de la police locale 5338 Germinalt ;
- M. Laurent Coucke, Directeur coordonnateur de la police fédérale du Hainaut ;

Votre interlocuteur direct : Caroline Muysers 071/22 93 51 caroline.muysers@hshn.be

Province de Hainaut - Arrondissement de Thuin - Chemin d'Oultre Heure 20 - B-6120 Ham-sur-Heure - Nalines
Tél. 071 22 93 40 - Fax 071 21 91 06 - www.ham-sur-heure-nalines.be - courrier@ham-sur-heure-nalines.be
Compte IBAN BE07 0910 0038 2066 - BIC : GKCCBEBB





Visite du 30 juin 2023 15 h–

Visite du Ministre de la Justice Vincent VAN QUIKENBORN

Population relevée : 391 détenus dont 1 en CR pour cause disciplinaire.

Visite annoncée – le Ministre souhaite avoir fait le tour des prisons avant la fin de la législature. Sa présence, en fin d'année scolaire, sera aussi l'occasion de remettre les diplômes de certification de formation aux détenus qui en ont suivi.

Les circonstances politiques du moment retiennent le ministre, également Vice-Premier, pour une importante réunion de « Kern »...

Pour le SPF Justice :

Mr Pierre WILDERIANE, Conseiller de Cabinet, représente le Ministre

La DG EPI est représentée par Mme Valérie CALLEBAUT

Sont présents :

- La Directrice régionale Laurence DELCOMMINETTE.
- Pour la prison, Mmes ANTOINE et DUCAT, et Mr MARTIN
- Plusieurs « chefs » de Jamioulx



Pour la remise des certificats :

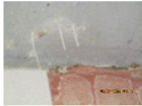
- Les agents responsables des formations (MM Schiltz et Ravignon)
- Deux directions d'écoles de promotion sociale
- Les professeurs concernés
- Le SPS
- Réinsert

Pour la CdS Le Secrétaire J. Périquet

1. Les représentants du SPF justice sont brièvement reçus dans le bureau de Mme Antoine – évocation de la surpopulation et organisation de la visite.

2. Tour de présentation des participants au planton haut
3. Le grand groupe se dirige vers la fresque « Street Art » (+/- 10 m x 3 m) réalisée lors de l'une des formations proposées par l'École Industrielle de Gilly. Explications.
Localisation : préau couvert isolé, accessible par la 7^e section
4. Le groupe se scinde en deux : la partie « remise des certificats » prend la direction de la cantine (lieu de repas de midi du personnel) – le deuxième groupe(auquel je demande de me joindre), concerne plus la visite technique avec les délégués du SPF Justice et représentant du Ministre.
5. **Lieux concernés par ces points techniques :**
 - a. La rotonde et le préau – état des châssis et du vitrage, saleté récurrente des lieux, trous de rongeurs - et description des attentes de la Direction. Nous assistons à de belles parties de « Yoyo »...
 - b. Les châssis des cellules – rappel de la genèse de la problématique par Mme Antoine – Explication du châssis-modèle agréé – cellule 1124 – Nous apprenons que pour mettre les châssis en fabrication, le modèle en place va devoir être démonté pour servir de modèle...(N'y aurait-il pas de plan correct ??- ndlr)
 - c. Les douches – visite des douches de la première.
La situation n'a pas évolué depuis les photos prises par mes soins en juin 2022 – En fin de visite, je ne peux que mettre en évidence la présence des stalactites et des concrétions calcaires au sol...



 - d. La sécurité incendie : la Directrice se désespère de la lenteur des travaux, du matériel qui manque, qui est en commande...tous éléments qui font que l'installation n'est pas conforme en date de ce 30 juin 2023.


6. **Remise des certificats de qualification au réfectoire**
 - a. La salle a été aménagée avec une grande table qui fait face à plusieurs rangées de chaises. Un PowerPoint présente les formations de l'année tourne en boucle. C'est le travail d'un des détenus.
 - b. À la table, les huiles (SPF et prison) - Mme Ducat cite les formations (informatique – gestion – petite restauration – électricité) – Mr Pierre Wilderjane appelle les récipiendaires, leur remet leur certificat, avec un mot d'encouragement et de félicitation. Je peux témoigner de l'émotion de certains détenus...dont l'un a dit « faudra que je vienne en prison pour avoir un diplôme...»
 - c. A la fin de la proclamation, un buffet « amuse-bouche » (préparé par la formation petite restauration) et boissons softs est ouvert. Conversations croisées entre les personnes présentes, détenus compris.

16 h 45 - fin des activités.

De: "Antoine Catherine"
Objet: RE: CDS TRAVAUX
Date: 29 février 2024 à 10:24:27 UTC+1
À: <m.tarwe
Bonjour,

Voici les dates importantes au niveau des travaux depuis 2016 :

- Dossier châssis :
 - Demande introduite juste après les grèves de 2016,
 - Pose du 1^{er} prototype le 04/08/2020,
 - Depuis 2016, demande d'un budget plexiglass pour passer chaque hiver,
 - Pose du 2^{ème} prototype par la société qui a obtenu le marché en juillet 2023,
 - Sécurité incendie :
 - Mise en demeure du Bourgmestre le 20/11/2018,
 - Raccordement des coupoles de désenfumage en avril 2023.
- Douches :
 - L'état catastrophique des douches était déjà abordée lors de la Task force opérationnelle avec la Régie des Bâtiments le 22/10/2020,
 - Plusieurs réparations successives effectuées mais pas suffisantes et pas adaptées (ex : nouveau carrelage sur carrelage déjà en place),
 - Février 2024 : début du travaux de rénovation du 1^{er} bloc de douches.

Bien à vous.

Catherine ANTOINE
Cheffe d'établissement



SPF Justice
Etablissement pénitentiaire de Jamioux

Rue François Vandamme 172, 6120 Jamioux
071/ 229.471



De : Antoine Catherine
Envoyé : jeudi 29 février 2024 09:28
À : 'm.tarwe
Objet : RE: CDS TRAVAUX

Bonjour Madame Tarwe,

L'installation des douches provisoires à l'annexe et sur la 1^{ère} section se termine. Nous les testons une semaine, puis les travaux de rénovation du bloc des douches des 1^{ère} et 2^{ème} sections démarrent.

Au niveau des travaux concernant les châssis, le prototype a été validé moyennant quelques dernières petites modifications. Les premières réunions d'opérationnalisation des travaux ont eu lieu. La difficulté majeure réside dans le calendrier prévu par le cahier des charges qui, pour être respecté, nous impose de mettre à disposition de la société 6 cellules simultanément. Avec les pics de surpopulation que nous connaissons actuellement (420 vendredi 23/02 ; 406 ce jour), cela va être extrêmement compliqué à organiser.

Je rassemble l'information relative aux travaux et vous reviens.

Bien à vous.

Catherine ANTOINE
Cheffe d'établissement



SPF Justice
Etablissement pénitentiaire de Jamioux

Rue François Vandamme 172, 6120 Jamioux
071/ 229.471

Catherine.antoine



De : m.tarwe
Envoyé : lundi 12 février 2024 14:17
À : Antoine Catherine <Catherine.ANTOINE>

Madame Antoine, mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,

En vue de la rédaction de notre rapport annuel portant sur l'année 2023, auriez-vous l'amabilité de nous faire parvenir un « récapitulatif historique » des travaux au bâtiment depuis les grèves de 2016, comme vous nous l'aviez proposé au cours de notre dernière rencontre ?

Les Commissaires des derniers mois ont constaté la pose d'un prototype de châssis et, semble-t-il aussi, le début des travaux aux douches précisément prévus pour ce mois de février 2024. D'autres engagements formels sont-ils intervenus ?

Déjà merci et bien à vous.

Pour la Commission de surveillance de la prison de Jamioux,
Myriam TARWE, présidente

Evolution du budget rémunérations des détenus travailleurs

	VAK <i>Vast loonarbeiders</i>	VEK <i>Vrijwilligersarbeiders</i>
2013	3.598.000,00	3.604.000,00
2014	4.185.000,00	4.204.000,00
2015	3.470.000,00	4.200.000,00
2016	3.442.000,00	3.457.000,00
2017	3.424.000,00	3.439.000,00
2018	3.440.000,00	3.556.000,00
2019	3.636.000,00	3.342.000,00
2020	3.726.000,00	2.742.000,00
2021	4.116.000,00	4.132.000,00
2022	4.187.000,00	4.203.000,00
2023	4.284.000,00	4.300.000,00

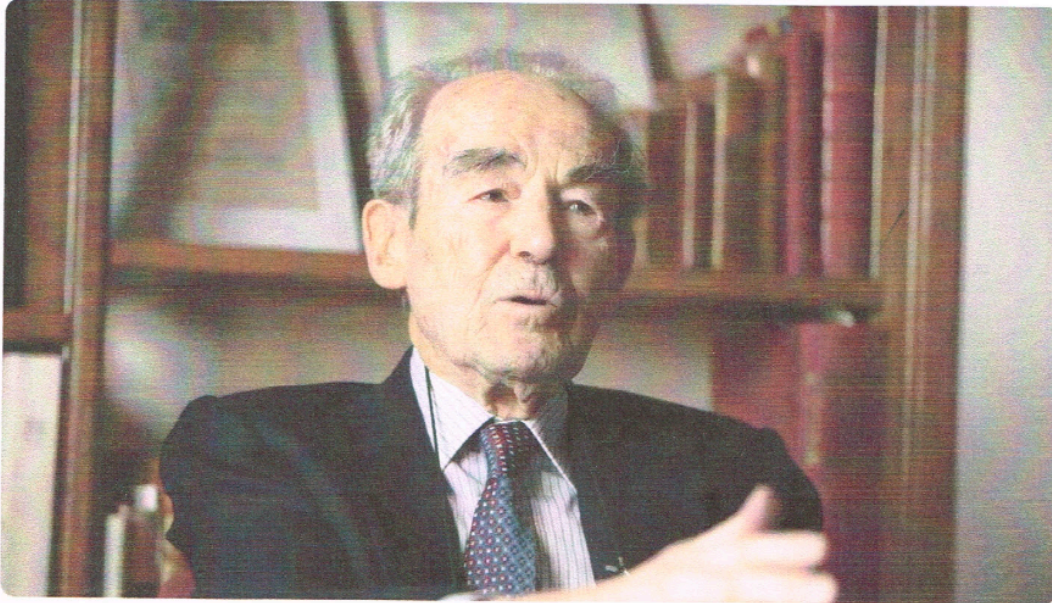


CADASTRE DES DOMESTIQUES EP JAMIOULX - 2023 V.01

POSTES DE TRAVAIL	Transmission infos	ENCODAGE	Reçu	Statut par semaine	code tarif	TARIF HORAIRE 2018	Nb HEURES JOUR	TOTAL JOURS HEBDO DE TRAVAIL PAR SERVICE	TOTAL HEURES HEBDO PAR SERVICE	NOMBRE DE DETENUS (Nomads)	MONTANT MOYEN PAR DETEU	Estimation budget annuel	IMPUTATIONS	Estimation budget mensuel
ADMINISTRATIF	PLANTON HAL	CENTRE			ADM2021	1,20 €	7	5	35	1	181,86 €	2.182,32 €	405	181,86 €
BUANDERIE	BUANDERIE	BUANDERIE		5	BUANDI21	1,20 €	7	30	175	5	181,86 €	10.911,60 €	404	909,30 €
CORVEE ZONE NEUTRE	ASP CE	CENTRE		4	CORVNEUTRE	1,30 €	5	16	80	4	112,58 €	5.403,84 €	401	450,32 €
CORVEES CENTRE	ASP	CENTRE		7	CENTRCOR21	1,75 €	2	7	14	1	106,09 €	1.273,02 €	401	106,09 €
CORVEES INTERIEURES	CENTRE	CENTRE		5	INTERCORV	1,30 €	4	30	120	6	112,58 €	8.105,76 €	401	675,48 €
CORVEES PREAUX	ASP CE	CENTRE		6	CORV PREAU	1,10 €	4	102	408	17	114,31 €	23.319,65 €	401	1.943,30 €
COUR ADMINISTRATIVE	CPTÉ COURAI	MAGASIN		5	SERV/MAG	1,30 €	7	20	140	4	197,02 €	9.456,72 €	407	788,06 €
Cour ADMINISTRATIVE aide	CPTÉ COURAI	MAGASIN		3	COURADM	1,30 €	4	3	12	1	67,55 €	810,58 €	408	67,55 €
CUISINE2023	CUISINE	CUISINE		7	CUISIN2023	1,05 €	8	56	448	8	254,60 €	24.441,98 €	403	2.036,83 €
NETTOYAGE SALLE DE VISITE	PORTIER	CENTRE		7	SALLEVISIT	1,75 €	2	14	28	2	106,09 €	2.546,04 €	404	212,17 €
Suppression servants poubelles														
SERVANT ADMINISTRATIF	ASP	CENTRE		5	VESTSER21	1,10 €	5	5	25	1	119,08 €	1.428,90 €	401	119,08 €
SERVANT BODY/SALLE DE CO	ASP CE	CENTRE		5	SER BODY	1,30 €	4	35	140	7	112,58 €	9.456,72 €	405	788,06 €
SERVANT EQUIPE SOINS	EQUIPE SOINS	EQUIPE SOINS		5	SOINS SERV	1,30 €	4	5	20	1	112,58 €	1.350,96 €	401	112,58 €
SERVANT INFIRMERIE	ASP CE	CENTRE		7	SERV INFIR	1,20 €	3	7	21	1	109,12 €	1.309,39 €	401	109,12 €
SERVANT PL BAS	PLANTONS BA	CENTRE		7	SERV PLANTB	1,10 €	5	7	35	1	166,71 €	2.000,46 €	401	166,71 €
SERVANT POLYVALENT	ASP CE	CENTRE		3	SERV POLY	1,20 €	7	3	21	1	109,12 €	1.309,39 €	401	109,12 €
SERVANT SECTION	ASP CE	CENTRE		7	SECTION21	1,10 €	5	98	490	14	166,71 €	28.006,44 €	401	2.333,87 €
SERVANT SECTION covid	ASP CE	CENTRE		7	SECTIONAID	1,10 €	1	14	14	2	33,34 €	800,18 €		66,68 €
SERVANT SPS	ASP SPS	CENTRE		5	SERV T SPS	1,30 €	4	5	20	1	112,58 €	1.350,96 €	401	112,58 €
Interprètes	Comptes coura	Comptes coura		7	INTERPR CC	1,20 €	2	7	14	1	72,74 €	872,93 €		72,74 €
TECHNIQUE	TECHNIQUE	TECHNIQUE		5	TECHN21	1,30 €	7	15	105	3	197,02 €	7.092,54 €	402	591,05 €
									2365	82	2.746,09 €	143.430,38 €		11.952,53 €

21/03/2024 12:05

Mort de Robert Badinter : "La prison de demain" qu'il a inaugurée en Dordogne - France Bleu



Robert Badinter était venu en Dordogne pour inaugurer cette prison unique en France. © Maxppp - Olivier Arandel

Il était **l'homme de l'abolition de la peine de mort** en 1981. [Robert Badinter est décédé dans la nuit du jeudi 8 au vendredi 9 février](#). Il avait 95 ans. Ancien ministre de la Justice, ancien sénateur, ancien président du conseil constitutionnel, [il a profondément marqué l'histoire du 20e siècle](#).

Mauzac, "un exemple de la prison de demain"

Robert Badinter était venu en Dordogne en 1986 pour **inaugurer la prison de Mauzac-et-Grand-Castang**. Une prison unique en son genre en France puisqu'elle est **semi-ouverte** avec des petites maisons et une place centrale. Elle accueille des détenus condamnés à de longues peines mais aussi pour des faits à caractère sexuel.

Il avait déclaré que Mauzac devait être l'exemple de la prison de demain. Selon le ministre de la Justice de l'époque, les prisonniers étaient avant tout *"des hommes qui vont venir ici et qui vont sortir et il faut éviter qu'ils soient déresponsabilisés, qu'ils soient infantilisés et incapables d'affronter ce qu'est la réalité de la société des hommes libres"*.

Interrogé l'an dernier sur l'évolution de Mauzac **pour le documentaire "Nos voisins les détenus"**, réalisé par Djamel Zaoui et Miguel Sanchez-Martin, Robert Badinter la considérait comme *"très satisfaisante, ce n'est pas surprenant car c'est la constante obsession qu'il ne faut jamais perdre de vue que ces hommes sortiront ou alors ce sont des prisons dépotoirs dans lesquelles on jette des gens"*.

Le centre de détention de Mauzac accueille actuellement 349 détenus pour 369 places.

La première esplanade à son nom

Ce vendredi soir, les avocats du barreau de Périgueux ont tenu à lui rendre hommage sur l'esplanade qui porte son nom, en face du théâtre de l'Odysée. Robert Badinter était venu à Périgueux **en septembre 2009** pour l'inaugurer. Il avait déclaré à l'époque face à un millier de Périgourdins : *"Je n'ai pas le privilège de naître à Périgueux, donc comment ne pas être heureux de dire 'on traversera la place qui portera mon nom'"*.

L'actuelle maire de Périgueux, la socialiste Delphine Labails, se rappelle de sa rencontre avec *"un brillant penseur, orateur hors-pair, dont l'humanisme et la force de conviction emportaient tous ceux qui croisaient sa route"*.

21/03/2024 12:12

VIDEO. Immersion au sein du centre de détention semi-ouvert de Mauzac en Dordogne

Écrit par [Hardy-Robert Emmanuelle](#)

Publié le 06/02/2023 à 17h50

Mis à jour le 07/02/2023 à 12h23

Situé sur un domaine agricole dans un petit village de Dordogne, le centre de détention de Mauzac accueille, depuis plusieurs années, des auteurs d'infractions à caractère sexuel. Des caméras ont pu filmer à l'intérieur de ce centre pour comprendre son fonctionnement et recueillir des témoignages. A découvrir dans un documentaire inédit "Nos voisins les détenus".

Mauzac, une prison atypique

Créé initialement en 1939, le centre de détention de Mauzac en Dordogne s'est agrandi en 1986 avec un espace de détention supplémentaire, dénommé nouveau centre, initialement prévu pour de courtes peines, construit et aménagé à l'initiative de l'ancien garde des Sceaux, Robert Badinter, venu sur place à l'occasion de son inauguration.

Avec une architecture délibérément conçue comme un petit village

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.



21/03/2024 12:17

VIDEO. Immersion au sein du centre de détention semi-ouvert de Mauzac en Dordogne

Un laboratoire expérimental

Depuis sa création, le centre de détention de Mauzac est une sorte de «laboratoire expérimental» qui interroge le modèle de détention que notre société souhaite voir appliquer aux détenus avant de la réintégrer.

L'intérêt majeur de cet établissement est d'offrir aux personnes détenues incarcérées, outre un environnement carcéral plus protecteur vis-à-vis des autres détenus, des moyens sanitaires accrus et une prise en charge pénitentiaire la plus adaptée et individualisée possible.

En plus des conditions de détention propres à tous les établissements pour peine, son intérêt majeur est d'offrir à la fois un environnement carcéral plus ouvert, une prise en charge médicale et psychologique, mais également pénitentiaire la plus adaptée et individualisée possible pour une meilleure «réintégration» dans le monde des hommes libres, et éviter ainsi la récidive.

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.



21/03/2024 12:17

VIDEO. Immersion au sein du centre de détention semi-ouvert de Mauzac en Dordogne

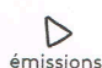
Qu'ont à nous dire ces détenus ? Quel sens donnent-ils au mot réinsertion ? Comment appréhendent-ils l'avenir et la relation aux autres ?



centre de détention de Mauzac • © Amo Films

Leurs paroles apportent des éléments de réponse pour que chacun puisse se faire une opinion sur l'efficacité de cet accompagnement pas comme les autres. Au cours de leur témoignage, ils décrivent aussi ce qui les change en arrivant à Mauzac : le silence, le chant des oiseaux, le contact direct avec la nature... Autant d'éléments du

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.



21/03/2024 12:17

VIDEO. Immersion au sein du centre de détention semi-ouvert de Mauzac en Dordogne

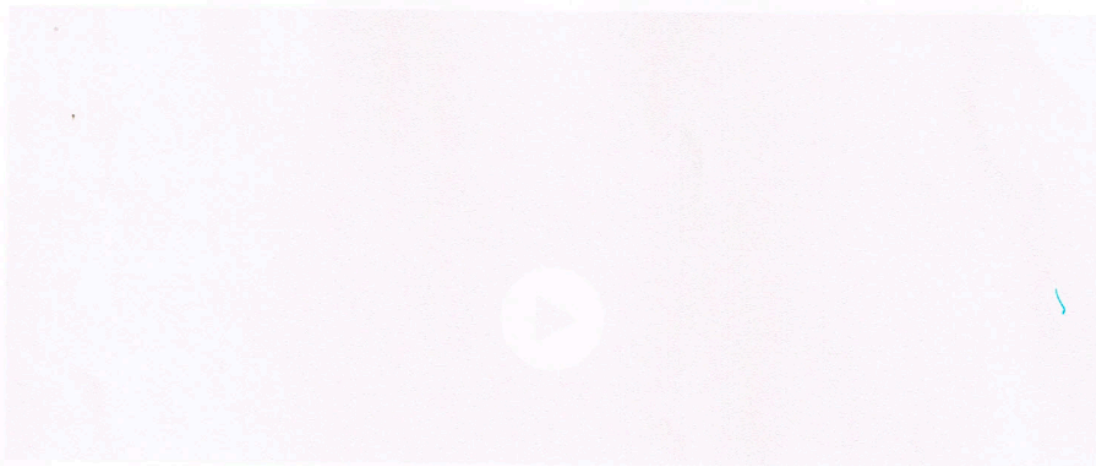
l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontés les détenus.

Le documentaire est également enrichi d'interventions de l'ancien garde des Sceaux, Robert Badinter.

**La conception de la prison doit être
bien-sûr la sanction mais aussi
l'amendement et la réinsertion.**

Robert Badinter

 durée de la vidéo : 00h01mn14s



Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.


accueil


émissions